

FORMULAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

SÉANCES PHOTO ET TOURNAGES PROFESSIONNELS

Le document d'informations générales permet de rassembler les détails importants du tournage ou de la séance photo pour le dépôt du projet et ensuite la rédaction du contrat. Il comprend également quelques informations importantes sur le plan administratif. Tout changement à la suite de l'envoi du formulaire doit nous être transmis pour approbation.

Informations sur l'entreprise signataire

Identification de l'entreprise au Registre des entreprises du Québec (REQ)	
Nom de l'entreprise	
Numéro de l'entreprise au registre (REQ)	
Numéro de TPS	
Numéro de TVQ	
Adresse légale (conformément aux informations précisées au REQ)	
Numéro, Rue et # app	
Ville, province et pays	
Code postal	
Adresse pour envois postaux (si différente de l'adresse légale)	
Numéro, Rue et # app	
Ville, province et pays	
Code postal	
Signataire #1 (conformément aux informations précisées au REQ)	
Nom, Prénom	
Fonction	
Courriel	
Signataire #2 **Si applicable (conformément aux informations précisées au REQ)	
Nom, Prénom	
Fonction	
Courriel	
Personne responsable de la gestion du contrat (pour toutes les questions d'application du contrat)	
Nom, Prénom	
Fonction	

Téléphone	
Courriel	
Nom et Courriel pour envoi facturation, si différente	

Informations sur la période d'occupation

Date souhaitée	
Durée du tournage	
Heure de début et heure de fin	

Activité

À quelle fin	☐ Séance photo professionnelle ☐ Tournage professionnel
Description détaillée du projet et titre de la production	
Lieux particuliers ciblés	☐ Intérieur (Centre des Sciences, salles corporatives) ☐ Extérieur (Site du Vieux-Port de Montréal) Détails :
Taille de l'équipe	
Nombre de véhicules et remorques	
Coordonnées - personne-ressource du tournage	Nom et titre : Adresse courriel : Numéro de téléphone :

Paielements

Nous demandons le plein paiement avant la tenue du tournage. Nous demandons également le paiement, à la signature de l'entente, d'un dépôt en garantie qui sera encaissé et conservé jusqu'à la facturation finale après le tournage. Ce dépôt pourra être appliqué sur les frais supplémentaires facturés après le tournage. Le total à payer et le dépôt de garantie ainsi que la séquence des paiements sont définis au cours de la négociation.

Frais supplémentaires

Tous les frais supplémentaires sont facturés après le tournage. Il peut s'agir de vos besoins en stationnement, en électricité ou en location de service/matériel ou encore pour des bris ou réparations nécessaires après votre tournage. Des frais administratifs de 15 % sont ajoutés à toute facturation pour bris et services supplémentaires.

Assurances

Le Producteur est responsable de souscrire à une police d'assurance sur laquelle la Société du Vieux-Port de Montréal Inc., la Société immobilière du Canada Limitée et la Société immobilière du Canada CLC Limitée seront ajoutées à titre d'assurés additionnels. En général, les valeurs des couvertures d'assurance que le Producteur doit maintenir sont les suivantes :

- Assurance responsabilité civile générale : 5 000 000 \$;
- Assurance responsabilité locative : 1 000 000 \$.

Le libellé de la clause de responsabilité réciproque prévue à la police ou au certificat qui doit être remis à la Société doit refléter le texte suivant:

« Il est convenu que la Société du Vieux-Port de Montréal Inc., la Société immobilière du Canada Limitée et la Société immobilière du Canada CLC Limitée sont ajoutées en tant qu'assurées additionnelles pour les fins des activités de l'assuré sur l'emplacement du Vieux-Port de Montréal ».